

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE Association ESCALADE AILLANTAIS du 23 juin 2026

**Début deséanceà 20h
Gymnase d'Aillant sur Tholon**

Marc Galan préside la séance.

Florent LeRouvillois en est le secrétaire.

PRESENTS

Adhérent(e)s de l'association présents :

Leprésident: Marc Galan, Christophe Charrier, Florent Le Rouvillois, Olivia Pantaléon, Théo Steffanus,
MatthieuVervandier, Lenny Naudin, NicolasGuérin, Hanh Germond-Boisserie , Brice Gangnant

Nombre de pouvoirs donnés : 45

ORDRE DU JOUR :

REMERCIEMENTS

RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

NOUVEAUX ENCADRANTS

PROJETS PROCHAINE SAISON

BUDGET PREVISIONNEL

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

CHANGEMENTS DE TARIFICATION

CHANGEMENTS DANS LE REGLEMENT INTERIEUR

REMARQUES / QUESTIONS

REMERCIEMENTS

Nous remercions la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne pour le prêt du gymnase et leur écoute bienveillante quant à nos diverses demandes (local,...).

Nous remercions le comité territorial d'escalade de la FFME pour son aide financière continue et conséquente pour la tarification des prestations effectuées par monsieur Calmus, professionnel de l'escalade (remise de 55%). Aussi pour son aide financière pour les stages de formations d'un nouvel initiateur SAE.

Nous remercions la Ligue régionale de la FFME pour son aide financière dans la formation de deux nouveaux encadrants

Nous remercions le Conseil Départemental pour les subventions accordées à l'association.

Nous remercions le Fond de Développement de la Vie Associative pour son soutien financier.

Nous remercions la mairie de Montholon de sa subvention versée à l'association.

Nous remercions le GEMA89 de nous compter parmi les associations auxquelles il affecte des prestations.

Nous remercions nos deux professionnels Pascal Calmus et Eric Vales pour leur investissement auprès des jeunes de l'association.

Le président remercie les bénévoles de l'association qui s'investissent au jour le jour dans le fonctionnement de celle-ci : Christophe Charrier, David Mesnard, Florent Le Rouvillois, Brice Gangnant, Théo Steffanus, Lenny Naudin, Olivia Pantaléon, Nicolas Guérin, Hanh Germond-Boisserie et Matthieu Vervandier ainsi que plusieurs membres de l'association pour leur aide ponctuelle.

Le président remercie qui a aidé à encadrer les jeunes lors d'une sortie falaise.

Le président remercie les adhérentes et les adhérents qui accordent leur confiance aux bénévoles de l'association pour la gestion et l'animation de celle-ci.

RAPPORT MORAL

2025/2026

EFFECTIFS

Nous accueillons actuellement 120 adhérents (dont 47 adultes et 73 jeunes).

POUR LES JEUNES

Pour les mineurs, trois séances hebdomadaires au gymnase sont mises en place les mardis soirs et deux séances les mercredis. A cela s'ajoute de l'escalade et activités en hauteur, en falaise. Ces sorties sont principalement animées par ces deux professionnels (Pascal Calmus et Éric Vales). Des bénévoles y participent aussi.

Certains mineurs de 16 ans environ viennent durant les créneaux adultes. Cela se passe bien.

2 sorties en falaise pour les jeunes. 1 effectuées par un BE et une par un bénévole (Surgy et Parc/Saussois)

Beaucoup de jeunes du club ont désormais quelques années d'escalade. Le niveau augmente. Ils sont de plus en plus demandeurs et "acharnés". Beaucoup de réinscriptions d'années en années.

POUR LES ADULTES et jeunes presque adultes

Les séances au gymnase et en extérieur sont entièrement assurées par les bénévoles de l'association (hormis les séances des lundis soirs au Saussois en mai et juin). Cela réduit énormément les frais. Cela se fait dans de bonnes conditions (en terme de plaisir et de respect des consignes de sécurité). Il n'y a eu aucun accident.

Une sortie dans la salle de Troyes a été organisée mais annulée au profit d'une journée en extérieur. Une autre à Cîmes Dijon mais annulée car pas d'inscrits (trop loin ? Trop cher ?). Une sortie à Vertical Art Dijon avec le PLPB et Migennes (bien fonctionnée). On se tournera vers Karma l'an prochain (moins loin, moins cher, pas besoin de réserver, chacun y est responsable de lui-même).

En mai et juin, des séances en falaise tous les lundis soirs au Bois du Parc sont organisées pour les adultes (en partenariat avec le PLPB). Pas vraiment d'Aillantais cette année à ces séances

Quelques sorties falaises (Saffres, Parc/Saussois). Peu de participation à ces sorties. A creuser (favoriser le hors-saison ?). Une sortie Fontainebleau annulée faute de participants.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FINANCIERS MATERIELS

Afin d'avoir un mur attractif, l'association a investi dans des outils et du bois. Pour fabriquer des prises et des volumes, pour faciliter le travail à effectuer sur le mur (ouvertures,...). Ainsi, des prises en bois ont été fabriquées et beaucoup d'autres le seront. Le bois a été collé et sèche. Il sera prêt dans peu à être sculpté. Ce sont des prises qui coûtent de 50 à 400 euros pièce normalement. L'économie grâce au temps passé à les confectionner se compte en plusieurs milliers d'euros. Du bois a été stocké pour cela, pour en faire dans les années à venir.

Quelques dégaines ont été achetées et quelques grigri plus pour améliorer la sécurité avec les débutants.

Divers outils ont été acquis (visseuse, ...). Il est nécessaire que les bénévoles de l'association puisse travailler dans des conditions correctes pour ne pas trop les épuiser au bénévolat et pour qu'ils ne se blessent pas.

LES INITIATEURS BÉNÉVOLES

Cette saison, le club bénéficie de deux initiateurs supplémentaires : Nicolas Guérin et Matthieu Vervandier (formés dans le club).

PARTENARIAT ASSOCIATION/COLLÈGE :

La convention pour l'achat des cordes du gymnase et l'ouverture des voies continue avec le collège qui verse 450 euros par an au club pour cela.

DIVERS

Communication : Facebook et Instagram principalement. But : faire connaître le club.

Confection de plaquettes en plastique coloré en cours de fabrication. Pour faire de nouvelles voies rapidement au long de l'année.

Les groupes whatsapp fonctionnent (cours adultes, séances autonomes, partage de blocs)

Mise en place d'un bac de vente/achat de chaussons d'occasion. Utilisé principalement par les jeunes. Cela fonctionne un peu, surtout en début d'année.

Récupération de prises pour agrémenter le bas du côté diff (bcp utilisé en bloc avec les jeunes et pour la journée marathon de blocs).

Païement et inscriptions informatisées fonctionnent bien. Désormais se pencher pour un couplage plus pratique avec la FFME pour la prise des licences.

Fabrication d'un volume sur mesure pour le bloc.

RAPPORT FINANCIER

de septembre 2025 à fin août 2026

(avec prévisions jusqu'à fin août 2025)

		solde en début de saison :	621,25	
		solde en fin de saison :	1406,58	
		différence :	785,33 (provisions pour matériel)	
	PRODUITS			CHARGES
TOTAL sans bénévolat :	21 408,67		TOTALs sans bénévolat :	20 623,34
vente (magnésie,...)	273,72		achat pour revente (magnésie,...)	418,85
subventions	(2921,25)		formation des bénévoles	
FDVA	1500		Assurance intérieur	1016,66
mairie Montholon	100		prestations CT et GEMA89 (encadrement jeunes et ouverture)	6773,4
conseil départemental	1250		frais administratifs	19,88
ligue FFME	71,25		matériel d'escalade	1314,69
			matériel divers (outils, étagères, ...)	970,02
CCAB	prêt gymnase		prises/volumes	1473,01
cotisations			visserie	73,57
part pour le club	9702,7		Frais bancaires	40,7
part pour la FFME/assurance	7579,5		FFME	7579,5
convention avec le collège	450		divers	246,26
vente maillots	308		achat pour maillots	205
dons	15		Sortie club	491,8
Sorties (VA, Cîmes,...)	158,5		transport	11682,25
	11682,25			
valorisation du bénévolat			valorisation du bénévolat	
(base 1,5 fois smic chargé 20,75)				
repérage sorties falaise	6	heures		
encadrement, préparation/rangement sorties	44	heures		
encadrement gymnase	216	heures		
confection prises/volumes	100	heures		
administratif	108	heures		
démontage des prises	44	heures		

ouverture de voies	30	heures		
petits bricolages et courses	15	heures		

Le budget est approuvé par l'assemblée.

NOUVEAUX ENCADRANTS

Cette saison, le club bénéficie de deux initiateurs supplémentaires : Nicolas Guérin et Matthieu Vervandier (formés dans le club).

PROJETS pour la saison 2026/2027

- développer les sorties en salle à Karma (moins loin, entrées à 8.50 euros pour nous, pas besoin de réserver).
- Maintenir tout de même une sortie à Troyes (belle salle pour la diff)
- améliorer le mur (prises modernes, volumes).
- mettre en place des sorties en falaise et sur les blocs (Fontainebleau, Parc, Saussois, Surgy, Saffres,...), mais en toute saison.
A savoir à ce sujet : dans l'association, seul Marc Galan a les brevets pour encadrer en extérieur. Cela limite forcément.
- Enseigner une escalade éthique et durable aux adhérents : respect des sites d'escalade, de la faune (nidification des faucons,...), de la flore, de la roche et minimisation de l'impact carbone (covoiturage,...)
- amener les adhérents à devenir des grimpeurs plus autonomes en extérieur (notamment pour qu'ils puissent escalader en extérieur par eux-mêmes). Passe par un apprentissage plus poussé sur l'escalade en tête (surtout l'assurage).
- faire vivre le mur au jour le jour :
 - démonter complètement le côté voies au moins une fois par an (aussi pour effectuer le nettoyage annuel de toutes les prises) et au moins un cinquième des prises côté bloc.
 - créer des blocs sur le whatsapp dédié (pour adhérents et invités) **de tous niveaux**
 - installation de chronomètres sur des voies
- former des adhérents pour qu'ils prennent une part active à l'encadrement (aussi par des formations au sein du club et des formations fédérales). Ainsi, l'association sera plus solide face au temps et aux imprévus.
- former des adhérents pour devenir initiateurs falaise ?
- développer l'escalade dans l'Aillantais (pérennisation des créneaux, pourquoi pas en créer de nouveaux si nous sommes en capacité de le faire)
- Participation à l'équipement du Parc/Saussois (broches...)
- participation à la journée des associations organisée par la CCAB en septembre.

- Faire entrer plus en avant les adhérents d'Aillant dans la communauté des grimpeurs Icaunais (par les 8h du Saussois notamment).
- Journée "Marathon de blocs" ouverte à tous les grimpeurs et grimpeuses de l'Yonne et des environs
- Journée rencontres jeunes de club
- création de plaquettes plastiques pour créer de nouvelles voies tout au long de l'année
- habiller le bas du mur de diff pour une utilisation aussi en bloc (pas trop tout de même). Création de
- prises en bois pour cela à venir. Bitextures principalement.
- fabrication de volumes et de prises d'escalade
- achat/installation de chronomètres ? Notamment pour de l'entraînement rési et vitesse.
- achat de nouvelles prises
- provisions chaque année pour le remplacement futur du matériel
- frais kilométriques des bénévoles encadrants pris en charge
- participer à équiper le Saussois et le Parc
- séjour ? cohésion ? repas ? soirées spéciales ? thèmes ?
- faire des sondages pour comprendre pourquoi peu de participations aux sorties
- mise en place d'une séance parent/enfant (si suffisamment de personnes pour encadrer)
- soirées escalade de nuit (dans gymnase et falaise)
- petite formation dispensée aux enseignants du collège

BUDGET PREVISIONNEL

saison 2026/2027

(600 euros à provisionner chaque année pour le remplacement des EPI)

solde en début de saison :	1406,58			
solde en fin de saison :	2056,58			
différence :	+650		(provisions pour futur remplacement de matériel)	
	PRODUIT S			CHARGE S
TOTAL sans bénévolat :	23 690		TOTAL sans bénévolat :	23 040
vente (magnésie,...)	100		achat pour revente (magnésie,...)	
subventions			formation des bénévoles	600
FDVA	1500		assurance	1000
			prestations CT et GEMA89 (encadrement jeunes et ouverture)	
mairie Montholon	100			7000
conseil départemental fonctionnement	1000		frais administratifs	20
ligue FFME			matériel d'escalade	500
conseil départemental investissement	450		matériel divers (outils, étagères, ...)	
CCAB	gymnase		compteur vitesse	300
recettes marathon bloc	200		prises/volumes fabriquées	200
cotisations			prises achetées	1800
			visserie	500
part pour le club			FFME jeunes et adultes	4305+2940
part pour la FFME			cotisation FFME	150
convention avec le collège			compteur vitesse	900
vente maillots	250		cordes	600
ressemelage			frais bancaires	50
recette rencontres jeunes	300		frais kilométriques	500
vente tickets karma	255		maillots	200
participation du collège	450		rencontres jeunes	400
adhésion jeunes	12 725		marathon de blocs	500
adhésion adultes	6360		tickets Karma	425
			tapis entretien	150
valorisation du bénévolat	11682,25		valorisation du bénévolat	11682,25
(base 1,5 fois smic chargé 20,75)				
repérage sorties falaise	6	heures		
encadrement,	44	heures		

préparation/rangement sorties				
encadrement gymnase	216	heures		
confection prises/volumes	100	heures		
administratif	108	heures		
démontage des prises	44	heures		
ouverture de voies	30	heures		
petits bricolages et courses	15	heures		

Budget prévisionnel lu et approuvé par l'assemblée.

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Se présentent :

Marc Galan, Clémentine Gangnant, Christophe Charrier, Olivia Pantaléon, Florent Le Rouvillois

Sont élus à l'unanimité.

CHANGEMENT DE TARIFICATION

A la création du club, en 2021, les cotisations adultes se déclinaient comme cela :

- 80,50 euros pour le club (appelons-la "part club")
- 54,50 euros pour la fédération et les assurances
- total : 135 euros

Cette année, la cotisation adulte se décline ainsi :

- 61,50 euros pour le club ("part club")
- 73,50 euros pour la fédération, la responsabilité civile et l'assurance corporelle "sports de Montagne"
- total : 135 euros

Comme vous le voyez, au fur-et-à-mesure des augmentations de la licence fédérale et des assurances "fédérales", nous avons réduit un peu plus chaque année la cotisation club pour compenser ces augmentations et maintenir le global à 135 euros pour ses adhérents. Ceci pour vous aider financièrement.

Cela a coûté environ 5000 euros au club sur ces quatre dernières années.

Maintenir un tarif global sans augmentation ces dernières années a engendré beaucoup de travail pour les bénévoles dans leur recherche de réduction des coûts (fabrication de volumes et de prises, encadrement bénévole,...). Nous allons continuer en ce sens mais ce ne sera pas suffisant pour maintenir le bon fonctionnement de l'association. Elle a aussi besoin de liquidités.

Ainsi, l'année prochaine, tout indique que la réduction de la "part club" ne sera plus possible. Financièrement, l'association ne pourra plus supporter de faire une telle réduction sur sa part. Ceci principalement du fait :

- d'une nouvelle augmentation de la licence fédérale
- de la récente diminution des subventions versées à l'association
- de l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'association (qui continue de se développer)

Avec les subventions sollicitées, la saison devrait se terminer à peu près à l'équilibre avec peu de trésorerie (quelques centaines d'euros). En effet, cette saison, une grosse augmentation imprévue de la licence fédérale nous a pris de court (1100 euros de plus à leur verser cette saison).

Or sans petite marge financière :

- l'association ne peut absorber aucun imprévu
- l'association ne sera pas en mesure de renouveler le matériel dans quelques années (harnais,...)
- l'association restera immobile
- la survie de l'association dépendra entièrement chaque année des subventions allouées (subventions aujourd'hui réduites et très incertaines)

Pour septembre, nous proposons donc de retrouver à minima "la part club" de 2022 (augmentée de 5 euros). En stoppant la réduction sur la "part club" faite ces dernières années, nous pourrions assurer la survie financière de l'association.

Cela donnerait :

- 85,50 euros pour le club
- 73,50 euros pour la fédération, la responsabilité civile et l'assurance corporelle
- total : 159 euros

Pour les jeunes, on passerait de 160 euros à 185 euros.
Si coefficient familial CAF (sur présentation du papier) :
< 650, réduction de 15 euros.
< 800, réduction de 10 euros

Ces réductions pourront être réévaluées à la hausse ou à la baisse selon les inscriptions.

Nous ne regrettons cependant pas cette réduction pratiquée ces dernières années et espérons que cela a aidé tout à chacun.

Pour info, voici quelques repères de prix des cotisations adultes des clubs ffme alentours :
- Migennes : 236,50 euros
- PLPB Auxerre : 169 euros

CHANGEMENTS DANS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Des changements ont été proposés et adoptés à l'unanimité (voir annexe).

REMARQUES / QUESTIONS

Pas de questions

Séance levée à 21h50

GALAN Marc
Président de l'association
Président de la séance

Montholon, le 23 juin 2026



Florent Le Rouvillois
Secrétaire de l'association
Secrétaire de séance

Montholon, le 23 juin 2026



Annexe : changements dans le règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR CLUB "ESCALADE AILLANTAIS"

RESPECT DU GYMNASE, DES INSTALLATIONS ET DES AUTRES UTILISATEURS DU GYMNASE

Les adhérents de l'association se doivent de respecter le règlement du gymnase. Ils s'engagent donc à en prendre connaissance (consultable sur le site internet de l'association).

Les adhérents se doivent de ranger les tapis de réception à la fin de chaque séance si nécessaire (selon l'utilisation du gymnase à la suite de la séance). De même, pour aider les autres utilisateurs du mur d'escalade (collège, cours des jeunes...), ils doivent installer les cordes dans les relais avant de partir. Ils doivent aussi les attacher/ranger en suivant le process choisi par le club.

DÉNOMINATION

créneaux pour tous : séances encadrées accessibles aux adhérents adultes (autonomes et non-autonomes), à certains adhérents mineurs (autorisations données au cas par cas) et à des grimpeurs occasionnels invités.

créneaux autonomes : séances accessibles aux "grimpeurs autonomes" (qui peuvent être accompagnés de grimpeurs non autonomes sous certaines conditions : voir paragraphe "accès aux créneaux autonomes")

grimpeur autonome : personne

- ayant validé son passeport jaune FFME (ou étant jugé comme tel par l'encadrant ouvrant le créneau)
- et étant inscrit sur la liste des grimpeurs autonomes du club (sauf pour les invités)
- respectant les règles du gymnase données par la CCAB
- respectant les règles de sécurité données par les encadrants
- respectant le règlement intérieur de l'association
- ayant gagné la confiance des encadrants
- avoir un comportement et des capacités adaptées à une gestion autonome de sa sécurité
- désigné comme tel par les encadrants de l'association (décision collégiale des encadrants)

Grimpeur occasionnel : personne non adhérente à l'association venant occasionnellement participer à une activité mise en place par l'association (séances d'escalade, ouvertures de voies, initiations, manifestations, ...), ceci sur acceptation de l'encadrant de la séance.

liste des grimpeurs autonomes du club : liste sur laquelle figure les noms/prénoms des personnes autorisées à participer aux créneaux autonomes **de façon régulière** (ainsi que toute autre information utile à l'encadrement). **Seuls les "référénts passeport" ont le droit de la modifier. Les encadrants décident de façon collégiale des personnes pouvant être sur cette liste.**

Référent passeport : personne autorisée à gérer et modifier la liste des grimpeurs autonomes du club

Encadrant : personne autorisée à ouvrir et encadrer des "créneaux autonomes" et les "créneaux pour tous". **Les encadrants sont désignés par le comité directeur.**

Encadrant "cours pour mineurs" : personne autorisée à encadrer "les cours pour mineurs", les "créneaux pour tous" et les "créneaux autonomes."

Référents EPI (Equipement de Protection Individuel) : personnes chargées du suivi des EPI (harnais...).

Stagiaires encadrants : le comité directeur décidera d'accepter ou non des candidatures de stagiaires SAE et/ou SNE pour des stages effectués et/ou financés au sein de l'association.

Référents et encadrants sont mandatés comme tels par le comité directeur ~~ou par le président de l'association.~~

SECURITE

Les adhérents s'engagent à prendre connaissance des règles de sécurité concernant l'escalade en SAE transmises par le club (par les encadrants durant les séances, par courriel, sur le site internet de l'association, par affiches, ...) et à s'efforcer de les respecter au mieux.

S'ils désirent participer aux sorties escalade sur site naturel, ils s'engagent à prendre connaissance des règles de sécurité concernant l'escalade sur site naturel transmises par le club et à suivre au mieux les formations (formelles ou non) dispensées par les encadrants du club .

En escalade en salle, les accidents sont souvent causés par la distraction (par les discussions, par une ambiance détendue...). Il est très fortement conseillé aux adhérents d'utiliser un système d'assurage avec freinage assisté qui accepte les cordes assez volumineuses des SAE (Grigri de Petzl, Jul² d'Edelrid, Rama de Singing Rock, smart de Mammut,...). Aussi, le partner-check est un impératif à faire consciencieusement.

Chacun étant amené à être assuré par un autre adhérent, il est demandé à chacun de savoir manipuler le système à frein assisté dans lequel le club a investi (grigri de petzl). Ceci afin de ne pas être pris au dépourvu si un adhérent vous demande de l'assurer avec.

Afin de faciliter l'encadrement et respecter les responsabilités prises par l'encadrant, ce dernier pourra exiger qu'une personne présente utilise un système à freinage assisté pour assurer.

Les adhérents peuvent venir escalader avec leur matériel personnel (harnais, système d'assurage, dégaines, ...). Cependant, ce matériel doit être conforme aux normes en vigueur concernant l'escalade et être en bon état d'utilisation (vieillesse, usure, ...). Les adhérents se doivent de respecter cela pour la sécurité de tous. Ils pourront se référer aux personnes compétentes du club pour les aider dans leur suivi d'EPI (Equipement de Protection Individuel). Le club ayant du matériel en prêt, un encadrant peut interdire l'utilisation d'un matériel personnel s'il juge celui-ci non conforme, non-adapté ou trop usé. Il en va de la sécurité de l'adhérent et des personnes qu'il assure.

RESPECT, UTILISATION ET SUIVI DU MATÉRIEL

Les adhérents s'engagent à utiliser le matériel d'escalade selon les notices des fabricants et à se référer aux indications données par les encadrants du club.

Les adhérents s'engagent à utiliser les installations (mur d'escalade et tapis de réception) selon les indications fournies par les encadrants du club.

Les adhérents s'engagent à respecter le matériel qui leur sera prêté par le club. En cas d'incident pouvant remettre en cause l'état du matériel (chute importante, corde soumise à un facteur de chute important, ...), ils s'engagent à le signaler à l'encadrant présent qui le signalera à son tour aux "référénts EPI" dans les meilleurs délais. Le matériel douteux en question sera mis de côté le temps qu'un "référént EPI" statue sur son état.

ACCES AUX CRENEAUX POUR TOUS

Tous les adhérents adultes peuvent accéder aux "créneaux pour tous" lorsqu'ils sont ouverts. Sans la présence d'un encadrant, le créneau n'est pas accessible aux adhérents.

Cependant, un adhérent pourra se voir refuser momentanément d'escalader sur le mur si l'encadrant juge cela nécessaire du point de vue de la sécurité, du respect du matériel (gymnase, matériel d'escalade, ...) ou du respect des autres.

Certains mineurs adhérents du club pourront avoir accès à ces séances (en étant ou non inscrit aux cours pour mineurs). Pour ce type de participation, les demandes seront étudiées au cas par cas ~~par le président du club~~, les encadrants ~~ou et~~ le comité directeur (l'âge, les compétences et l'attitude seront pris en compte). Voir la partie "accueil des adhérents mineurs au sein du club"

Aussi, occasionnellement, des invité(e)s pourront participer à ces créneaux.

ACCÈS AUX CRÉNEAUX AUTONOMES

Lorsqu'un créneau autonome est ouvert par un encadrant. Les "grimpeurs autonomes" peuvent y accéder. Si une personne considérée grimpeur autonome du club désire venir accompagnée d'une personne non adhérente à l'association ou non considérée comme grimpeur autonome, elle devra en demander l'autorisation à l'encadrant qui décidera de la faisabilité ou non de cette participation. L'encadrant pourra imposer des règles pour cette participation. Par exemple : que la personne n'assume pas ; que l'accompagnateur grimpeur autonome ne grimpe pas pour s'occuper de son invité ; ...

S'ils jugent cela nécessaire, les encadrants du club se réservent le droit de demander à un adhérent de retravailler certaines compétences afin de pouvoir accéder ou continuer d'accéder aux créneaux autonomes, même si cet adhérent avait validé ces compétences par le passé auprès des encadrants ou par la validation d'un passeport FFME. Une fois ces compétences retravaillées et maîtrisées par l'adhérent, il pourra à nouveau accéder aux créneaux autonomes.

Les modalités pour connaître l'ouverture des créneaux autonomes sont données sur le site internet du club. Si ce n'est pas le cas, s'adresser à un des encadrants pour les connaître.

Un encadrant peut être présent lors d'un créneau autonome sans pour autant ouvrir ce créneau (pour de la maintenance, de l'ouverture de voies, un entraînement, une initiation d'un groupe spécifique, ...). Ainsi, même avec la présence d'un encadrant, un créneau autonome n'est pas forcément ouvert .

Un encadrant pourra encadrer une ou plusieurs personnes de son choix n'ayant pas validé leur passeport jaune FFME lors d'un créneau autonome (pour une formation, un entraînement, une initiation, ...).

Il sera demandé de signer une décharge pour accéder à ces créneaux autonomes de façon régulière.

Pour les mineurs, se référer au chapitre suivant.

ACCUEIL DES ENFANTS MINEURS AU SEIN DU CLUB

LES "COURS DES MINEURS" :

Lors des cours, les mineurs adhérents ne peuvent pratiquer l'escalade qu'en présence et sous la responsabilité d'un encadrant du club.

La responsabilité du club lors des cours ne peut être engagée en dehors des horaires prévus. Les parents s'engagent à emmener leur enfant au début du créneau horaire. Ils s'assurent de la présence de l'encadrant avant de laisser leur enfant. Il est interdit de grimper sur les structures tant que l'encadrant n'est pas arrivé et n'a pas autorisé l'escalade du mur. Les enfants déposés avant et laissés seuls après les cours sont sous la seule responsabilité des parents.

La prise en charge des adhérents ne s'effectue que durant les créneaux horaires au pied du mur d'escalade ou au lieu de rendez-vous pour les sorties en site naturel.

En cas d'absence du moniteur, le club fait son possible pour le remplacer ou prévenir les adhérents de l'annulation du cours. Cependant, il appartient aux parents de vérifier la présence de l'encadrant avant de laisser leur enfant.

LES "CRENEAUX POUR TOUS" (cours des adultes et pré-adultes autonomes et non-autonomes)

Certains mineurs peuvent s'inscrire et venir régulièrement à ces créneaux (selon l'âge, les compétences et l'attitude de ce dernier) sans pour autant être inscrits aux cours pour mineurs.

En ce cas, pour ce type d'inscription, une autorisation parentale spécifique sera à remplir et à accepter. Elle sera différente de celle des adhérents aux "cours pour mineurs", notamment en ce qui concerne les entrées/sorties lors de ces créneaux (entrées/sorties libres durant les "cours pour tous").

Occasionnellement, certains mineurs peuvent accompagner un grimpeur adhérent du club. L'encadrant aura cependant le droit de refuser que ce mineur escalade ou assure s'il juge cela nécessaire (pour la sécurité, pour le bon déroulement de la séance, ...).

LES "CRENEAUX AUTONOMES" :

Le club est soucieux de la pratique intergénérationnelle de l'escalade. Aussi, il encourage la transmission des connaissances et de la pratique de l'escalade, notamment au sein du cadre familial. Pour cela, les mineurs adhérents auront la possibilité de pratiquer l'escalade lors des créneaux autonomes mais selon certaines modalités à respecter.

En effet, pour que cela soit possible, il est indispensable d'en créer un cadre. Le club se doit de respecter certaines valeurs et contraintes :

- **la protection du mineur pratiquant :**

- ~~—assurer la sécurité des mineurs (en s'assurant notamment qu'ils sont encadrés par un adulte maîtrisant suffisamment les principes de sécurité liés à l'escalade en SAE-).~~

~~être sûr que le mineur est assuré (responsabilité civile, corporelle) lorsqu'il escalade (l'assurance est indispensable pour sa vie future s'il venait à se blesser gravement).~~ **La protection des responsables bénévoles du club :**

~~En effet, on ne peut demander aux responsables bénévoles du club d'assumer la responsabilité d'une activité sans cadre, et sur laquelle ils n'ont pas prise pour s'assurer que cette pratique se passe dans de bonnes conditions pour le mineur.~~

Partant de cela, le cadre suivant est mis en place :

Pour qu'un mineur ait régulièrement accès aux créneaux autonomes, une cotisation spécifique devra être réglée sauf s'il est déjà adhérent du club ("créneaux pour tous" ou "cours pour mineurs"). Cette cotisation

permet principalement d'avoir licence/assurance FFME. ~~Une autorisation parentale spécifique remplie et signée sera à fournir aux dirigeants du club (cette autorisation est téléchargeable depuis le site internet du club).~~ Une décharge de responsabilités sera à signer.

Pour un accès occasionnel (invité ou enfant d'un grimpeur autonome par exemple), le mineur devra être accompagné par un adhérent adulte compétent (pouvant être considéré comme grimpeur autonome) pour avoir accès à ces créneaux. Cet adulte devra s'assurer de la sécurité de ce mineur en se montrant particulièrement vigilant, quitte à ne pas escalader lui-même si besoin.

Un adhérent adulte autorisé à escalader lors des créneaux autonomes pourra y accéder accompagné d'un ou plusieurs mineurs à condition qu'il participe personnellement et très activement à les encadrer dans le respect des règles de sécurité suivies par le club et données par l'encadrant.

L'adulte accompagnant se devra de faire de la sécurité des mineurs qu'il encadre sa priorité lors de la séance, quitte à ne pas escalader lui-même. Aussi, il devra s'assurer que le(s) mineur(s) ne perturbe(nt) pas la séance outre mesure (une tolérance sera bien sûr de mise en fonction de l'âge de l'enfant et de ses capacités).

Cet adulte accompagnant s'engage à prendre en compte toute remarque faite par les encadrants du club (spécialement par celui ayant ouvert le créneau).

L'encadrant ayant ouvert le créneau pourra intervenir et même interdire temporairement l'escalade à ces mineurs s'il juge cela nécessaire (comportement dangereux, comportement perturbant trop la séance, manipulations jugées peu sûres, ...).

COTISATION/LICENCE/ASSURANCE

Les tarifs et modalités pour s'acquitter des cotisations, licences et assurances sont consultables sur le site internet du club. Si ce n'est pas le cas, merci de vous renseigner auprès d'un des membres du bureau.

DECLARATION D'ACCIDENTS / ASSURANCE

En cas de traumatisme (foulure, fracture, muscle froissé,...), **alerter dès que possible le Président de l'association** en lui communiquant (par téléphone et par courriel) :

- ☐ son nom, prénom
- ☐ les circonstances de l'accident
- ☐ le(s) nom(s)/prénom(s) du ou des éventuels témoins

Ceci afin de pouvoir déclarer l'accident dans les délais impartis auprès des compagnies d'assurance ayant contrat avec l'association.

Aussi, il faudra que le blessé déclare lui-même ou par une personne de confiance, au plus tôt, son accident sur son espace licencié du site de la FFME et/ou sur son espace personnel myffme.fr (pour respecter les délais de déclaration d'accident). Si ce n'est pas possible par internet, il lui faudra appeler la FFME par téléphone dès que possible pour effectuer cette déclaration.

EXCLUSION DU CLUB

Tout comportement ou attitude dangereuse, toute attitude injurieuse ou agression peut faire l'objet de l'exclusion immédiate de la séance en cours sur décision de l'encadrant de la séance.

Après avertissement, en cas de non-respect du règlement intérieur, le Comité Directeur peut décider de l'exclusion temporaire ou définitive d'un adhérent. Avant une exclusion définitive, la personne temporairement exclue aura la possibilité de rencontrer des membres du comité directeur pour s'expliquer.